

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 9 (1897)
Heft: 2

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FAITS DIVERS

Bibliothèque de la Société genevoise de photographie.

Par suite d'un arrangement survenu entre la Société genevoise de photographie et notre direction, tous les journaux et publications photographiques qui nous parviennent seront remis après lecture à cette société, qui, de ce chef, aura promptement une bibliothèque considérable. Nous espérons que ce sera l'occasion pour un grand nombre de personnes de se faire recevoir membre de la Société photographique genevoise.



Les projections introduites dans les églises du nord de l'Ecosse.

Il y a peu d'années, que dans le nord de l'Ecosse, on considérait comme « impie » d'avoir des orgues ou un harmonium pendant le service de l'église. Peu à peu cependant, on les admit dans les Ecoles du dimanche, tout d'abord, puis pendant le service, mais non sans opposition. On s'y habitua si bien que maintenant ceux-là mêmes qui n'en voulaient pas naguère, ne s'en passeraient plus maintenant. La lanterne de projection, elle aussi, se fait admettre peu à peu. Premièrement, elle fut établie dans les salles d'école contiguës à l'église, pendant les soirées de semaine, puis on l'employa dans l'église elle-même pour certains services du soir, et maintenant, on l'emploie pour les services ordi-

naires du dimanche. Il y a quelque sept ans, nous osions affirmer que toutes les églises finiraient par avoir leur lanterne de projections, et même à ce sujet nous reçûmes d'un ecclésiastique du nord, une carte postale disant : En réponse à votre remarque, je puis seulement dire : Que Dieu nous en préserve !

(*British Journal.*)



Calendrier russe.

On prétend que S. M. Nicolas II, autocrate de toutes les Russies, a projeté, pour l'ouverture du XX^{me} siècle, d'adopter le calendrier grégorien admis en France dès 1583, et par les autres états d'Europe dans le cours des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles. Le 1^{er} janvier 1901 ouvrirait donc le XX^{me} siècle dans tous les Etats de l'Europe chrétienne.

Qu'en pensera M. Pobedonoszew, le procureur général du Saint-Synode qui est l'incarnation de l'immobilisme oriental ?



Photographie de la rétine.

Nous empruntons le fait suivant au correspondant de Paris du *Daily Telegraph* :

M. Jules Claretie, membre de l'Académie française et directeur du Théâtre français, va publier, sous forme de série, une très intéressante pour ne pas dire empoignante nouvelle, intitulée « l'œil du mort » qui est basée sur quelques extraordinaires expériences faites dans ce pays il y a quelques années, et faisant retrouver un meurtrier par l'impression laissée sur la rétine de la victime mourante.

La théorie avait été établie en Amérique, et avait été tournée en ridicule par plus d'un savant français, quand le

D^r Bourrion, qui pratiquait dans les Vosges, la reprit en 1869. Une femme et son enfant furent assassinés en plein jour, et quoique le digne médecin ne put arriver sur le lieu du crime que cinquante six heures après l'événement, il photographia la rétine des deux victimes. Le résultat de cette expérience fut communiqué par lui à la Société de Médecine légale, avec un rapport du D^r Vernois.

Aucune révélation ne fut faite par l'œil de la mère, mais la photographie agrandie de l'œil de l'enfant révéla nettement un bras armé sur lequel était tracée une tête de chien.

Nous ne savons si le D^r Bourrion continua ses expériences après celle-ci qui fit grand bruit, et que M. Claretie rappelle.

Si de tels résultats furent obtenus par le D^r Bourrion avec un appareil défectueux et en opérant après un long espace de temps de cinquante six heures, il est à supposer que de merveilleuses surprises seraient ménagées à celui qui reprendrait ces expériences maintenant que la photographie a réalisé de tels progrès.

(*British Journal.*)



Encore la perfide Albion.

Les journaux anglophobes de France discréditent constamment les Anglais sous un prétexte ou sous un autre.

La semaine dernière, la *Libre Parole* dans un article relatif à l'espionnage en France, affirmait que certain fonctionnaire du « Scotland Gard » qui a l'autorisation de voyager librement en France, sous le prétexte de faire des enquêtes sur des plans anarchistes n'est rien moins qu'un espion.

Suivant le journal sus-mentionné, la majorité des touristes anglais ne sont que des espions payés par l'Angle-

terre et la Triple Alliance, et la plus stricte surveillance devrait être exercée sur eux. De tels articles ne servent qu'à égayer les Anglais tant qu'ils sont chez eux, mais s'ils sont lus par des crédules et trop zélés gendarmes, cela peut être fort désagréable pour les touristes voyageant en France, surtout si munis d'un appareil, ils passent près d'un fort.

Etre enfermé pendant une heure ou deux comme suspect alors qu'on est en promenade n'est pas agréable. Les touristes photographes anglais voyageant en France feront donc bien de choisir leur route.

(British journal.)



Photographie et gendarme.

M. Paul raconte une amusante histoire sur la façon dont il s'y prit pour se procurer des photographies animées de la visite du Czar à Versailles, celles qui sont maintenant exhibées à l'Alhambra. Tous les efforts avaient été faits pour obtenir la permission d'opérer, mais la police n'avait voulu entendre aucune proposition pour l'installation d'un appareil sur la route. M. Paul loua alors, pour le prix de 500 fr. une fenêtre de laquelle il pouvait voir passer le cortège, et y installa son appareil. Une dame placée devant, le masquait. Le moment critique arrive, elle se met de côté et M. Paul peut opérer à l'indignation du gendarme qui lui avait signifié le refus de l'autorisation. Il accourut aussitôt suivi de la police, mais ne trouva rien. Le soir M. Paul sortit son appareil de sa cachette, et partit pour Londres, où il apporta ses précieux clichés sains et saufs.

(Westminster Gazette.)

